

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la Loi du 1er Juillet 1901

MEGEVE - 14 chemin de l'Hermine Blanche

LETTRE D'INFORMATION N° 5

Le 27 Août 1994

Cher Sociétaire,

Nous avons la satisfaction en ce mois d'Août de voir la concrétisation de deux excellentes suggestions de notre regretté Jean Couten :

- le Concours d'enseignes,
- et le Jardin alpin.

CONCOURS D'ENSEIGNES

Lancé en Janvier, ce concours, doté de 12 prix d'un montant global de 70.000 F.- (alloués moitié par l'Association et moitié par la Ville) comptait à sa clôture le 15 Août, 17 concurrents inscrits, commerçants et hôteliers à Megève.

Le Jury de 6 membres, comprenant le Maire, Mademoiselle Sylviane Grosset, Conseiller Municipal, moi-même, Messieurs Jean-Claude Aaron, Jacques Gédon pour l'Association, et le Docteur Charles Socquet, a décerné le 16 Août :

- | | | | |
|------------------|------------|--------------------------|---------------------------|
| - le 1er prix de | 20.000 F.- | à "Dany Magnin" | - Peinture s/meubles |
| - 2ème prix de | 15.000 F.- | à "Top Socquet" | - Photographe |
| - 3ème prix de | 10.000 F.- | à "AAllard" | - Habillement |
| - 4ème prix de | 7.500 F.- | à "A Tempera" | - Encadreur |
| - 5ème prix de | 5.000 F.- | à "Le Chamois" | - Bar |
| - 6ème prix de | 3.500 F.- | à "La Calèche" | - Bar |
| - 7ème prix de | 1.500 F.- | à "Le Fer à Cheval" | - Hôtel |
| - 8ème prix de | 1.500 F.- | à "Cacharel" | - Habillement |
| - 9ème prix de | 1.500 F.- | à "Megève Matériaux" | - Quincaillerie, peinture |
| - 10ème prix de | 1.500 F.- | à "Atelier d'Art Salley" | |
| - 11ème prix de | 1.500 F.- | aux "Marronniers" | - Café, crêperie |
| - 12ème prix de | 1.500 F.- | à "Art Actualité" | - Antiquités, brocante |

En raison de la qualité des enseignes présentées par les 5 autres concurrents, le Bureau de l'Association a tenu à les récompenser, en allouant à chacun 500 F.- Ce sont par ordre alphabétique : L'Aubergade - Galerie du Chamois - l'Darbé Blü - Jaccaz et le Trèfle Vert. Nous avons obtenu que l'Union des Commerçants y ajoute un cadeau en nature.

La remise des prix a eu lieu en Mairie le 26 Août.

Cette contribution de l'Association à l'embellissement de Megève, conforme à son objet statutaire, a été saluée par le Maire en présence de la Presse. Il est envisagé de réitérer cette opération à l'avenir.

LE JARDIN ALPIN, sous la Croix Saint-Michel

La nature du sous-sol de ce terrain à forte déclivité et la présence d'un cours d'eau souterrain ont nécessité une étude géotechnique confiée à un architecte paysagiste.

Celui-ci a remis fin Mai en Mairie trois projets - avec ou sans cascade - entre lesquels le Conseil Municipal devrait fixer son choix fin Août. La réalisation des travaux est prévue à l'automne dès réception des appels d'offre ; le coût dépassant la limite de 500.000 F. pour les marchés de gré à gré.

D'autres réalisations -conformes à nos vœux- vont dans le bon sens :

- PANNEAUX PUBLICITAIRES

Le règlement municipal élaboré par la Commission (aux 3 séances de laquelle le président de l'association a participé) - devrait être promulgué par le Maire dans les prochaines semaines - ce qui lui permettra d'interdire les abus et de faire démonter les panneaux interdits.

- LA CHAPELLE DU VILLARD ainsi que ses tableaux anciens, ont fait l'objet d'une restauration soignée et réussie.

Dans le passé n'y étaient guère célébrées que les Rogations.

Nous avons suggéré à Monsieur le Maire une cérémonie pour solenniser cet effort notable de la Municipalité.

- CHAPELLES DU CALVAIRE

Une première tranche de rénovation est lancée cette année. (toitures et crépis).

- FOURS A PAIN

Celui des Perchets, tombé, hélas, en ruines a dû être rasé - mais celui de Villaret verra son toit rénové en ardoises -

Le Maire de Megève a invité une nombreuse assistance dont un représentant de l'Association à la cérémonie d'inauguration, en présence de M. Pierre Steinmetz, Préfet de Haute-Savoie :

- de L'OFFICE DU TOURISME installé dans la Maison des Frères qui abrite aussi l'Ecole de Musique, en étage - et dont les abords vont être aménagés.

Cette réhabilitation réussie est l'oeuvre de M. L'Hostis, architecte.

- et de L'AUTOGARE, place de la Gendarmerie.

A raison de son style mégevan et de sa structure fonctionnelle, cette oeuvre de M. Duclos, architecte, est unanimement appréciée.

Elle n'est déparée que par le logo de la SNCF - implanté sur poteau rouge (!) -

L'ancienne autogare, rachetée à la SNCF, est fermée sans qu'une nouvelle utilisation de ce bâtiment, soit encore décidée. Ce no man's land à l'entrée de Megève est morne.

Nous incitons la Municipalité à l'améliorer, voire à l'embellir, tout en fluidifiant le trafic automobile là où convergent 3 flux.

LES "POINTS NOIRS", du réseau électrique aérien

Une circulaire interministérielle du 5 novembre 1993 a prescrit à chaque préfet d'établir une carte départementale des points noirs paysagers nuisant à l'environnement du fait des réseaux électriques et téléphoniques aériens.

Un inventaire -appuyé de photographies- a été fourni par les services municipaux le 10 avril au Syndicat d'Electricité et d'Equipement de Haute-Savoie (SELEQ 74), qui déterminera en fonction des besoins globaux du département la dotation nécessaire pour les 5 prochaines années en vue de la dissimulation de ces réseaux sur la Commune.

En 1994 de tels travaux seront réalisés -chemin des Roseaux, route des Perchets, rue de la Poste, de la maison de la Montagne au carrefour de Rochebrune.

Nous ne pouvons que saluer avec satisfaction cette perspective et resterons attentifs aux réalisations effectives.

TELEPHERIQUE DE ROCHEBRUNE

Un avant-projet de modernisation proposait de porter les promeneurs l'été et les skieurs l'hiver, par télécabines, directement à l'Alpette, ce qui entraînait un nouveau tracé (donc un déboisement sur 2 ha environ et un reboisement de même surface) et aussi un "court-circuit" des installations terminales actuelles et du restaurant.

A cette fin le POS a été modifié, puis une augmentation de Capital de la SAEM Megève-Rochebrune décidée avec appel à des souscripteurs privés - auxquels seront accordés notamment des avantages tarifaires ; la ville limitant son nouvel investissement à 10 MF. tout en conservant le contrôle.

Mais il est apparu pour des raisons autant économiques et financières que sportives, que le maintien du tracé actuel serait sans doute préférable. L'avant-projet sera donc probablement abandonné. En tout cas subsistera, heureusement, la création d'un parking de 400 places, proche de la gare de départ.

Nous nous préoccupons de la reconversion du POS à ses définitions antérieures.

- PARKING au MONT d'ARBOIS

De même, à proximité du départ des Télécabines du Mont-d'Arbois sera sans doute créé, sur 4 niveaux, le parking de 300 places que nous appelions de nos vœux.

- LES PROBLÈMES DE CIRCULATION NE MANQUENT PAS D'ÊTRE TRAITÉS :

1 - Jonction du Rond Point giratoire sud avec rue de Beusoleil, le Jaillot et le chemin des Ânes avec prolongation future vers Pont d'Arbon.

Prévue au POS (opération n°4), cette jonction sera rendue possible par la construction d'un nouveau pont sur l'Arly et comporte l'élargissement des voies à 6 m + 2 trottoirs d' 1m50.

Elle facilitera la circulation dans ce secteur en allégeant le trafic sur la RN 212. Pour calmer le mécontentement des riverains, cette voie sera interdite aux poids lourds et non prioritaire.

2 - L'importance du trafic automobile (10.000 véhicules/jour sur la RN 212 en Août 1993) a conduit les Ponts & Chaussées à procéder à un comptage méthodique du trafic secondaire en ville aux principaux points de passage.

Les résultats chiffrés qu'il déterminera permettront de prendre des mesures adaptées.

EAU

Nous avons dénoncé la facturation selon forfait - qui n'incite pas à modérer la consommation - D'ailleurs la Loi du 3 juillet 1992 dite "Loi sur l'Eau" l'interdit.

Prochainement, à ce système quelque peu injuste sera substituée une facturation comportant :

- un abonnement qui prendra en compte les frais fixes de la distribution (y inclus l'amortissement des investissements pour rénovation du réseau)

et le coût du volume consommé selon le compteur divisionnaire de chaque unité d'habitation.

DEMOGRAPHIE

L'évolution de la population tant permanente que temporaire -selon les recensements de 1982 et de 1990 est la suivante, significative :

| | Population "municipale" | Nombre de résidences principales | secondaires | Habitants "supposés" | Population Pondérée |
|---------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------|----------------------|---------------------|
| Recensement de 1982 | 5.375 | 1.850 | 3.640 | x 3 = 10.920 | 16.295 |
| Recensement de 1990 | 4.876 | 1.896 | 6.114 | x 3 = 18.342 | 23.218 |

- P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) de MEGÈVE

A la requête d'un exploitant agricole (qui, exceptionnellement n'est que locataire de pâture) un arrêt du Conseil d'Etat du 6 décembre 1993 a annulé les arrêtés préfectoraux du 3 décembre 1982 et du 18 octobre 1983 qui avaient rendu public puis approuvé le P.O.S. de Megève,

mais en tant seulement que les pâtures exploitées par lui -qui sont de faible déclivité et non incluses dans une zone déjà bâtie pour l'essentiel- (critères retenus par les textes sur l'aménagement de la Montagne), ont été, à tort, classés en zone NAC (qui peut s'urbaniser selon les règles de la Zone UC dès que les équipements sont réalisés), alors que de telles pâtures doivent être inscrites dans les secteurs protégés où la construction est interdite.

Nous avons évoqué avec le Maire les conséquences d'un tel arrêt.

- MAISONS FLEURIES

Le Jury du Concours comprenait, à l'invitation de la Commission Municipale de l'Environnement, le Président de l'Association, Monsieur Jacques Gédon, Administrateur, et Madame Marc Frossard, Sociétaire.

- ELECTIONS MUNICIPALES EN JUIN 1995

Le nombre des résidents secondaires -plus de 3 fois supérieur à celui des résidents permanents -cf. ci-dessus- démontre leur intérêt à être inscrits (avant le 31 décembre) sur les listes électorales à Megève et de faire ainsi mieux écouter leurs voix.

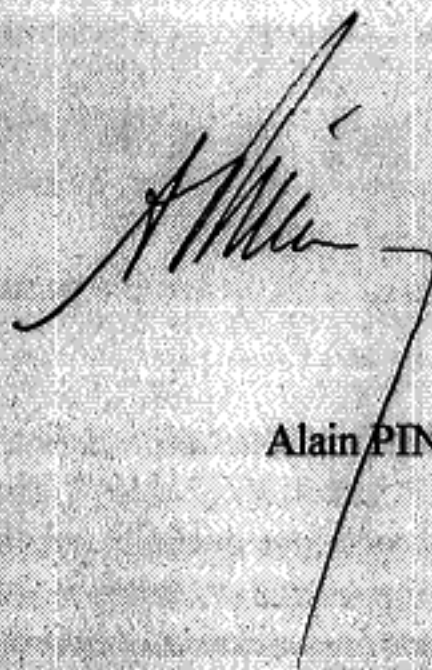
L'ASSEMBLEE GENERALE

Elle aura lieu au **Palais des Sports, Le Mardi 27 décembre à 18 heures.**

Notez le sur votre agenda !

Venez y nombreux !

Croyez bien, Cher Sociétaire, en nos sentiments cordialement dévoués.



Alain PINEAU